

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

|             |    |  |
|-------------|----|--|
| en exercice | 15 | L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre,  |
| présents    | 14 | le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND   |
| votants     | 14 | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,<br>à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire. |

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 24 novembre 2022

**PRESENTS** : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C. GREGOIRE B. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. CHIPIER L. POULAT JP. PADEL S. THELISSON G.

**EXCUSÉ** : M. BONNIER P.

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : GRANJON X.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant que Monsieur Bruno GREGOIRE effectue un travail conséquent au niveau de l'eau et du suivi des employés communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il soit conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de créer un poste de conseiller délégué pour la durée du mandat (13 pour, 1 abstention),

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
X.GRANJON,



Le Maire,  
P. CARTERON,



*Transmis au représentant de l'Etat le 8 décembre 2022*  
*Publié le 8 décembre 2022*

*Le Maire,*  
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*  
*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*